

**MAIRIE de MELLES**



31440 Haute-Garonne  
☎ 05 61 79 41 66 📠 05 61 79 41 41  
E-mail : [mairie-de-melles@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-melles@wanadoo.fr)  
Site internet : [mairie-melles.fr](http://mairie-melles.fr)

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Mars 2016**

Présents : Annie Ayral, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Jacques Pavan, Cédric Sagué, Alain Trey.

Absents excusés : J.Damien Laborde, procuration à Cédric Sagué.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 22 Janvier 2016 qui est adopté à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

**1)Projet Commune Nouvelle :**

Projet évoqué lors du précédent conseil municipal. La Commune de Boutx a délibéré et refusé de fusionner, celle d'Arlos a voté positivement.

Nous procédons au vote en vue d'une éventuelle fusion avec les autres Communes dans une Commune nouvelle.

Non : 7

Oui : 1

Les arguments présentés sont les suivants : disparité des territoires, inquiétude sur le lissage de la fiscalité, caractère non obligatoire à ce jour, précipitation de la mise en place du projet dans le contexte actuel de la loi NOTRE.

**2)Projet hangar communal :**

Construction d'un hangar d'une surface de 20m<sup>2</sup> à côté de l'atelier municipal afin de mettre à l'abri une plus grande partie du matériel communal.

L'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord. La DDT n'a pas encore donné son avis.

Deux devis ont été demandés

Entreprise FOURQUET : HT 10 056.25 €

SARL PANIS : HT 7529.46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal opte pour le devis de la SARL PANIS.

Le conseil municipal charge Madame le Maire de solliciter auprès du conseil départemental la subvention et de signer tout document en ce sens

Ce projet rentre dans les projets phares de l'année 2016.

### 3)Loi NOTRE : indemnités des élus :

Dans les Communes de moins de 10 000 habitants, la loi fixe de manière obligatoire les indemnités pour le Maire. Pour les Adjoints, il faut procéder à une délibération mais les indemnités sont déjà fixées.

Adjoints : Indice 1015 BRUT 250.90 €

Maire : Indice 1015 BRUT 646.25€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces dispositions nouvelles.

### 4) FERUS :

Trois terrains vont être mis à disposition, deux privés et un communal.

Une convention des parcelles communales et privées de mise à disposition sera signée courant juin 2016.

Les premières plantations sont prévues pour octobre 2016.

### 5)Mise en place AFP :

Mme le Maire informe de la mise en place d'un projet AFP pour les zones péri-villageoises enrichies sur la commune de Melles.

Cédric Sagué en charge du dossier explique au conseil municipal le fonctionnement.

Il s'agit d'une Association Foncière Pastorale chargée de revaloriser des territoires en friches avec l'aide de subventions européennes à hauteur de 60 à 75 %.

Les propriétaires de terrains privés ou communaux adhèrent à cette association pour mettre leur territoire en commun.

**Cette association ne rentre pas en concurrence avec les zones pastorales.**

Notre intérêt, dans un contexte de perte de dynamisme pastoral, est de remettre les animaux dans des zones désertées à ce jour, de débroussailler, restaurer, entretenir les territoires. Deux pôles choisis, Labach et La Gouade.

Cela permettra une mise en valeur des territoires qui s'enrichissent en zone péri-village et une solution face aux incendies.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte ce projet et charge Madame le Maire et Monsieur Sagué de sa mise en place en se rapprochant dans un premier temps de la chambre d'Agriculture.

### Questions diverses :

- **Ecole de Labach** : une offre d'achat écrite a été reçue. Il s'agit d'un couple en vue d'une résidence principale. Une offre est faite à 65 000€. Les membres du Conseil sont invités à y réfléchir en vue du prochain Conseil municipal. D'ores et déjà, certains trouvent ce prix un peu bas.
- **Dépôts sauvages Procédure** : Une communication sera faite sur le site particulièrement pour les épaves de véhicules ou les véhicules en voie d'épavisation tant sur le domaine public que privé. Il est proposé de faire un courrier pour informer les propriétaires concernés, aux alentours du 15 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures. Le prochain Conseil municipal est fixé au 1er Avril 2016.

Les membres du Conseil,

Le Maire,  
Annie Ayrat

